

Qualification de l'offre

Locations de vacances

2026

Développer l'offre qualifiée

www.roscoff-tourisme.com



FAVORISER LA PROMOTION DE NOS PARTENAIRES
ACCOMPAGNER LES PORTEURS DE PROJETS
RENFORCER LE RÉSEAU DES PARTENAIRES

L'Office de Tourisme du Léon

L'Office de Tourisme du Léon est géré sous la forme d'un Service Public Industriel et Commercial (SPIC).

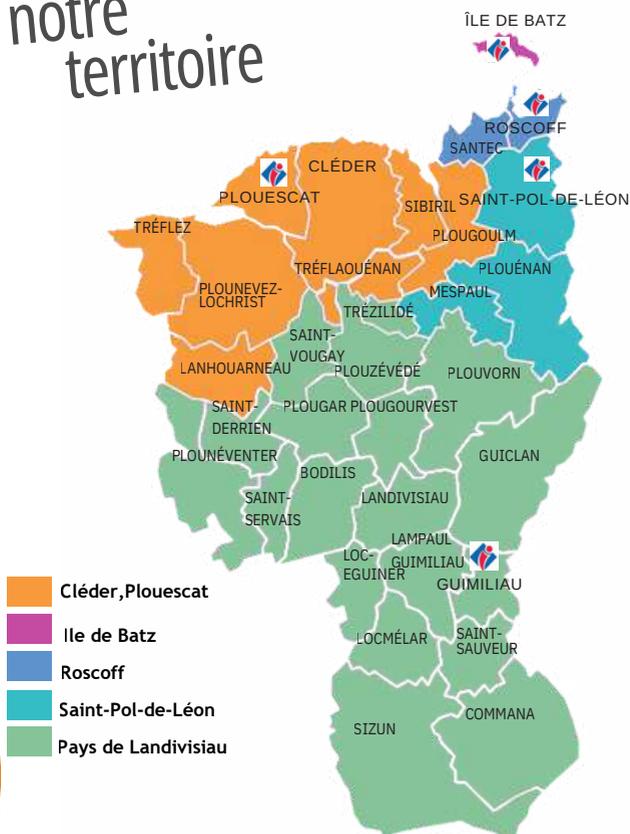
Sa marque commerciale : « Roscoff, Côte des Sables, Enclos Paroissiaux ».

Sous la tutelle Haut-Léon Communauté et de la Communauté de Communes du Pays de Landivisiau, l'Office de Tourisme est géré par un SPIC.

Le conseil d'administration est composé de 51 % d'élu et 49 % de professionnels. Il est présidé par le Vice-Président en charge du Tourisme.



notre territoire



En savoir +

www.roscoff-tourisme.com

Espace pro

NOS MISSIONS



- L'accueil et l'information des clientèles
- La coordination des bureaux d'accueil et d'information touristique
- La promotion et l'animation touristique de son territoire, en collaboration avec les partenaires
- Le maintien et le suivi de la Marque Qualité Tourisme et du classement en catégorie 1
- L'amélioration et la structuration de l'offre touristique de la destination
- Les relations presse et l'animation des réseaux sociaux
- La commercialisation de prestations touristiques :
 - Vente de produits et billetterie en direct ou pour le compte de tiers
- L'animation des Groupes de Travail Locaux (GTL)
- Développement touristique, économique et culturel :
 - conseil et accompagnement des porteurs de projets
 - qualification de l'offre touristique de la destination
 - coordination et fédération des divers partenaires du développement touristique local autour d'une identité de territoire
 - accompagnement des professionnels
 - implication des habitants dans les démarches d'accueil et d'animation du territoire
 - élaboration et mise en oeuvre de la politique touristique communautaire
 - Recherche-innovation
 - Commerce-artisanat



L'Office DE Tourisme du Léon

→ Commana :

- Commune du patrimoine rural de Bretagne

→ Roscoff :

- Station classée
- Station membre du réseau Sensation Bretagne

→ Plouescat :

- Station classée
- Station membre du réseau Sensation Bretagne

→ Saint-Pol-de-Léon :

- Ville Historique dans un Pays d'Art et d'Histoire

→ Sizun :

- Station verte

L'office de Tourisme du Léon c'est :

- 2 communautés de communes
- 33 communes
- 2 stations classées : Roscoff, Plouescat
- + de 155 000 visiteurs dans nos accueils en 2025.

L'Office de Tourisme est immatriculé par la commission d'immatriculation Atout France au registre des opérateurs de voyages et de séjour.

Il est affilié aux fédérations d'Offices de Tourisme :

- OT29 pour le Finistère
- OTB pour la Bretagne
- ADN Tourisme (Fédération Nationale des Organismes Institutionnels de Tourisme).

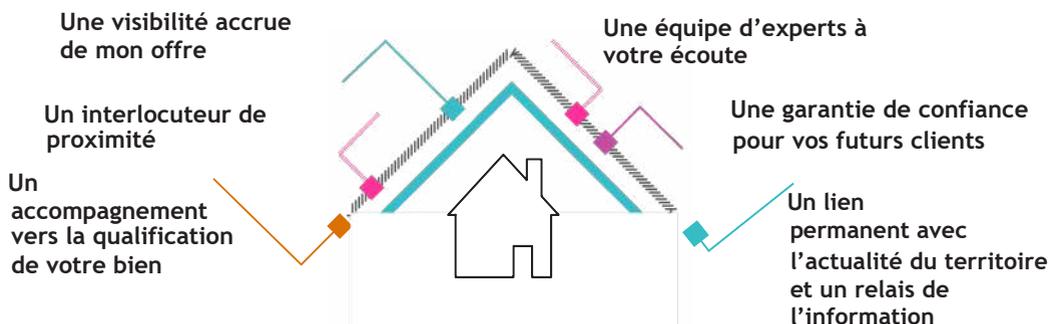
L'office de Tourisme détient la marque Qualité Tourisme depuis 2014 et renouvelée en 2023.

Retrouvez tous nos engagements sur :
<https://qualite.roscoff-tourisme.bzh/>



Pourquoi être

Partenaire de l'Office de Tourisme du Léon ?



Devenir partenaire de l'Office de Tourisme c'est aussi :

- Participer à l'attractivité de la commune et du territoire
- Reconnaître l'importance de mon Office de Tourisme pour faire valoir les richesses de la destination
- Être solidaire des actions de communication de mon Office de Tourisme
- Bénéficier de la vitrine et des brochures nécessaires à l'argumentation auprès des visiteurs
- Être ambassadeur de la destination
- Profiter de la communication et des relations presse via l'Office de Tourisme et ses réseaux (Sensation Bretagne, OTB, Facebook...)
- Prendre le parti d'une cohésion territoriale en ralliant un Office de Tourisme ayant obtenu la marque «Qualité Tourisme». Un gage de confiance et de qualité de service et de prestations pour les professionnels et les visiteurs
- Bénéficier d'offres à la carte (kit d'accueil, cartes de visites, marques pages, reportage photos à prix négocié par un photographe professionnel, passeport équipements de loisirs)

VOTRE **encart** SUR NOS sites web

www.roscoff-tourisme.com / www.visit-roscoff.co.uk

- Rubrique «locations de vacances» page dédiée comprenant la présentation du bien locatif, la géolocalisation, une galerie de photos et 1 vidéo hébergée sur YouTube uniquement (fournies par vos soins)
- Rubriques «Brochures» en téléchargement
- Un espace pro hébergeurs pour gérer vos calendriers, vos promotions, votre mot du propriétaire...

+ de 436 000
sessions sur le site dont + de
100 000 concernent les
locations de vacances

+ de 50 000
demandes/par an au
guichet, par courrier,
mail, réseaux sociaux

LOCATIONS DE VACANCES QUALIFIÉES TARIFS TTC

2 à 4 pers.	105,00€*
5 personnes et +	130,00€*

AUTRES MEUBLÉS TARIFS TTC

2 à 4 pers.	145,00€*
5 personnes et +	160,00€*

- Remise de 15 % pour les locations de vacances à partir du 2ème hébergement (locations et / ou chambre d'hôtes) .



Visite obligatoire pour les locations non qualifiées tous les 3 ans (55€ la visite)

Qualification de l'offre 2026

L'Office de Tourisme du Léon, détenteur de la marque « Qualité Tourisme » vous accompagne dans votre démarche de qualification.

Vitrine de la destination, les hébergements touristiques sont les premiers ambassadeurs de notre région.

Pourquoi vous qualifier ?

Un classement ou un label offre incontestablement une valeur ajoutée à votre hébergement. Ils sont payants mais vous procureront de nombreux avantages :

1. Valorisation de votre hébergement
2. Gage de qualité et de sécurité pour le client, visiteur, touriste
3. Meilleure visibilité de votre offre sur les supports de communication
4. Possibilité d'affiliation à l'ANCV (Agence Nationale pour les Chèques Vacances)
5. Simplification de la collecte de la taxe de séjour à un tarif unique par nuitée (pour les hébergements classés)



@alamoureux

“ Se qualifier,
c'est adopter
le réflexe
qualité ! ”



@portel

Par un classement Meublé de Tourisme :



Il s'agit de la reconnaissance officielle de la qualité d'une location saisonnière prononcée pour une durée de 5 ans. On compte 5 niveaux de classement de 1 à 5 étoiles réalisés sur la base de critères homologués : qualité de confort, qualité des services et pratiques en matière de respect de l'environnement.

Le classement étant une démarche volontaire, le propriétaire en fait la demande auprès de l'organisme de son choix.

Quelques organismes de classement agréés dans le Finistère :

OT 29

1, allée François Truffaut
29000 QUIMPER
02.98.76.26.01
contact@ot29.bzh

Association Clévacances Finistère

71, rue du Président Sadate
29000 QUIMPER
02.98.64.20.59
contact@finistere-clevacances.com

Gîtes de France

Association Départementale de
l'Accueil Rural du Finistère
48, rue Jacques Anquetil
29000 QUIMPER
02.98.64.20.20
info@gites-finistere.com

IN AURIS

In Auris, Solutions Tourisme
07 88 99 89 90
classement29@inauris.fr

***** Étoiles de France

06.75.86.69.71
etoilesdefrance.bretagne@gmail.com

2 B&G Qualité

76, rue Frédéric Jolio Curie
29760 PENMARCH
06.75.18.45.33
durand@2bgqualite.fr

Association Accueil Paysan

Kergarec -Tresseol
29550 PLONEVEZ-PORZAY 02.98.91.73.61
andre.seznec@wanadoo.fr

Ability Expertises

Hôtel des Entreprises
10, rue des Entrepreneurs
29290 SAINT-RENAN
06.14.21.54.65
ability@ability.fr

LE GUILLOUZER IMMOBILIER

2, rue des 7 îles
22730 TRÉGASTEL
02 96 23 88 20
contact@leguillouzer.com

Autres organismes référencés sur le site officiel d'Atout France

<https://www.classement.atout-france.fr/meubles>

Coût de la visite de classement : à partir de 150 €.

Un accompagnement peut être mis en place avec l'Office de Tourisme du Léon sous condition d'un partenariat annuel. N'hésitez pas à nous contacter.

Comment vous qualifier ?

Par un label



Ce label national, prononcé pour une durée de 5 ans, est défini autour d'une charte qualitative et propose une gamme d'hébergements, tant en locations de vacances qu'en chambres d'hôtes, répartis en 5 catégories, de 1 à 5 clés.

Clévacances Finistère

71, rue Président Sadate 29100 Quimper

☎ 02.98.64.20.59

<https://finistere.clevacances.com>



Ce label est le premier réseau de l'accueil chez l'habitant en Europe. Il vous garantit des normes de confort précises (en 1, 2, 3, 4 et 5 épis) et le respect d'une charte nationale. Tous les gîtes ruraux et toutes les chambres d'hôtes sont labellisés tous les 5 ans.

Gîtes de France du Finistère

48, rue Jacques Anquetil - 29108 Quimper

☎ 02.98.64.20.20

<https://www.gites-finistere.com/>

J'investis

dans la location de meublés

Ce qu'il faut **savoir**



Mes démarches fiscales

Lorsque vous débutez une activité de loueur en meublé non professionnel (LMNP) ou de loueur en meublé professionnel (LMP), vous devez, dans les quinze premiers jours qui suivent le début de votre activité, souscrire une déclaration de création d'entreprise ou de début d'activité par voie dématérialisée sur le guichet des formalités des entreprises (GFE) : formalites.entreprises.gouv.fr

Cette démarche vous permettra :

- d'obtenir un numéro SIRET,
- de faire connaître l'existence de cette activité,
- d'indiquer le régime d'imposition que vous avez choisi.

D'autres informations pratiques sont consultables sur le site :
<https://www.impots.gouv.fr/portail/particulier/jinvestis-dans-la-location-meuble>

J'investis dans la location de meublés

Ce qu'il faut **savoir**

Mes démarches administratives

Déclaration obligatoire de mon hébergement touristique sur :
www.declaloc.fr



Télédéclaration de la taxe de séjour

La recette de la taxe de séjour est destinée à favoriser la fréquentation touristique de la collectivité ou aux dépenses relatives à des actions de protection et de gestion des espaces naturels à des fins touristiques de notre territoire.

Vous avez l'obligation d'afficher les tarifs de la taxe de séjour. Vous devez faire figurer le tarif applicable sur la facture remise au client, distinctement de vos propres prestations. La taxe de séjour au réel n'est pas assujettie à la TVA (Article R 2333-49 du CGCT).

Toutes les réponses à vos questions sur la taxe de séjour :

- Pour le territoire de Haut-Léon Communauté sur <https://hautleoncommunaute.taxesejour.fr>
- Pour le territoire du Pays de Landivisiau sur : <https://landivisiau.taxesejour.fr/>

Contact

hautleon@taxesejour.fr

☎ 02.98.29.00.98



Le paiement en chèque-vacances

Quelles démarches ?

Le chèque-vacances est un titre nominatif qui permet de régler de nombreuses prestations de tourisme et de loisirs. Cette formule permet de garantir le paiement et constitue une facilité très appréciée par de nombreux clients.

C'est plus de 11 millions de personnes des secteurs privés et publics qui utilisent les chèques-vacances.

La démarche d'adhésion est simple et gratuite. Il suffit et de posséder un numéro de SIRET et de contacter l'association ANCV (Association Nationale pour les Chèques Vacances) au **0 969 320 616** (service gratuit + prix appel) ou via le site <https://espace-ptl.ancv.com/>

Une commission de 2,5 % vous sera prélevée sur la valeur des chèques-vacances présentés au remboursement.

Mes devoirs de loueur

«Accueillir des vacanciers comporte un certain nombre d'obligations» :

1. L'accueil des clients avant, pendant et après. La qualité de l'accueil constitue un élément essentiel de la fidélisation de la clientèle.
2. Etablir un contrat et un état descriptif de la location. Tout acte de location doit être matérialisé par un contrat et l'envoi d'un descriptif.
3. Effectuer un état des lieux d'entrée et de sortie. Un dépôt de garantie pourra être demandé au locataire mais celui-ci est indissociable d'un état des lieux.
4. Garantir la location. Le locataire doit être assuré que la location est en parfait état d'utilisation et qu'elle est conforme aux normes de sécurité.
5. Utilisation conforme de la connexion Internet. En tant que souscripteur du contrat d'abonnement à un fournisseur d'accès à Internet (FAI), vous êtes responsable des actes effectués par l'intermédiaire de votre accès à Internet. La loi Hadopi définit que "en tant que titulaire de votre accès à Internet, vous avez une obligation de surveillance de votre accès".
6. Fiche de police : tout hébergeur en location de vacances doit faire remplir à sa clientèle étrangère une fiche individuelle de police. Fiche disponible sur <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R41514>.

vos interlocutrices dans nos accueils touristiques

Ile de Batz

Morgane Ravello

Débarcadère

☎ 02.98.61.75.70

info-iledebatz@roscoff-tourisme.com

Roscoff

Florence Séité

Quai d'Auxerre

☎ 02.98.61.12.13

info-roscoff@roscoff-tourisme.com

Pays de Landivisiau

Brigitte Le Bot

53, rue du Calvaire - Guimiliau

☎ 02.98.68.33.33

info-paysdelandivisiau@roscoff-tourisme.com

Saint-Pol-de-Léon

Christine Morvan

Place de l'Evêché

☎ 02.98.69.05.69

info-saintpoldeleon@roscoff-tourisme.com

Plouescat / Cléder

Audrey Bagard

5, rue des Halles

☎ 02.98.69.62.18

info-plouescat@roscoff-tourisme.com



Mise à jour le 23/10/2024

www.roscoff-tourisme.com

